



ÉLÉTOT

BULLETIN MUNICIPAL



MEILLEURS VŒUX 2023

COMMÉMORATIONS

8 Mai



14 Juillet



LE MOT DU MAIRE



Madame, Monsieur, Chers Habitants,

Les fêtes de fin d'année approchent et nous invitent à faire une pause dans notre petite routine.

C'est l'occasion, pour chacun d'entre nous, de nous recentrer sur notre famille et de laisser place à la joie et au bonheur de se retrouver autour d'un sapin décoré. C'est aussi le moment d'avoir une pensée pour les personnes qui nous ont quittées en allumant quelques bougies.

Cette année 2022 a été riche en progrès pour notre commune d'un point de vue « énergétique ». Tous les points lumineux ont été remplacés par de l'éclairage en LED et toutes les armoires d'éclairage public ont été remises aux normes, les gros problèmes de panne sont enfin derrière nous !!.

Depuis 2 ans, le parc des illuminations de Noël a été renouvelé par du matériel neuf également en LED, ces décors étant « basse consommation », nous avons donc décidé de les poser en quasi-totalité.

Moins de pollution lumineuse, un éclairage de qualité avec de belles économies d'énergies pour les années à venir. Je remercie le Conseil Municipal d'avoir acté ce choix de sobriété énergétique en anticipant les difficultés et les coûts liés à la fourniture en électricité, c'est également un bon geste pour la planète !

L'équipe municipale engagée a accompagné le repas de nos Aînés le 6 novembre dernier et ce fût un réel plaisir de partager ce moment si précieux, qui nous manquait, depuis l'apparition du COVID. Les participants étaient heureux de se retrouver et de danser au son de l'orchestre « Ballandonne ».

Au nom du Conseil Municipal, je remercie Jennifer d'avoir repris l'épicerie / bar en ouvrant Le P'tit Eletot. Nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous aux côtés de Chloé notre coiffeuse.

Ce petit mot sur le bulletin municipal c'est aussi pour moi l'occasion de remercier le personnel communal pour son dévouement et sa disponibilité, de saluer les Présidents et Présidentes d'association qui œuvrent pour animer notre village. J'en profite aussi pour rappeler à mes Adjoints et mes Conseillers Municipaux combien je suis fière de travailler à leurs côtés et heureuse de porter des projets avec eux.

Je vous souhaite à chacun de passer de bonnes fêtes de fin d'année auprès de vos proches et vous donne rendez-vous bientôt pour la cérémonie des vœux.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous présenter tous nos vœux de bonheur et de réussite pour l'année 2023.

Avec tout mon dévouement,

Le Maire, Séverine HÉBERT

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE.....	PAGE 1
LES PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2022....	PAGE 4
ÉTAT CIVIL.....	PAGE 18
LE CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE.....	PAGE 20
PAROISSE SAINT-BENOÎT-DU GRAND-CAUX.....	PAGE 21
ÉLÉTOT S’ANIME.....	PAGE 22
LES FERMES D’ÉLÉTOT.....	PAGE 25
L’AMICALE DU SOUVENIR DES ANCIENS COMBATTANTS.....	PAGE 30
L’ÉCOLE PRIMAIRE LA VALLEUSE.....	PAGE 31
LES AMIS DE LA VALLEUSE.....	PAGE 33
L’UNION DES MARINS D’ÉLETOT.....	PAGE 34
LE COMITÉ DES FÊTES	PAGE 35
LES PETITES GRAINES D’ÉLÉTOT.....	PAGE 36
L’AMICALE CANINE DES HAUTES FALAISES.....	PAGE 37
LA COMMUNAUTÉ D’AGGLOMÉRATION FÉCAMP CAUX LITTORAL.....	PAGE 38
LA BIBLIOTHÈQUE D’ÉLETOT.....	PAGE 42
LE TRI.....	PAGE 45
LE SYNDICAT D’EAU.....	PAGE 46
SITE INTERNET.....	PAGE 48
RENSEIGNEMENTS PRATIQUES.....	PAGE 49
RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS.....	PAGE 51

Les principales décisions du Conseil Municipal en 2022

22 Février 2022

SDE 76 : ARMOIRE A « GRAND'RUE » PASSAGE EN LED POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC.

Madame le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP-2021-0-76232-M4995 et désigné « Armoire A Grand'Rue » dont le montant prévisionnel s'élève à 83 378,64 € T.T.C. et pour lequel la Commune participera à hauteur de 29 069,24 € T.T.C. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour, 0 abstention, et 0 voix contre de :

- D'adopter le projet ci-dessus.
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2022 pour un montant de 29 069,24 € T.T.C.
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible.

SDE 76 : ARMOIRE B « RUE DES OISEAUX » PASSAGE EN LED POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC.

Madame le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP-2021-0-76232-M4996 et désigné « Armoire B Rue des Oiseaux » dont le montant prévisionnel s'élève à 8 533,86 € T.T.C. et pour lequel la Commune participera à hauteur de 3 045,45 € T.T.C. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour, 0 abstention, et 0 voix contre de :

- D'adopter le projet ci-dessus.
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2022 pour un montant de 3 045,45 € T.T.C.

SDE 76 : ARMOIRE C « RUE DE SAINT PIERRE » PASSAGE EN LED POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC.

Madame le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP-2021-0-76232-M4997 et désigné « Armoire C Rue de Saint Pierre » dont le montant prévisionnel s'élève à 9 682,50 € T.T.C. et pour lequel la Commune participera à hauteur de 3 872,87 € T.T.C. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour, 0 abstention, et 0 voix contre de :

- D'adopter le projet ci-dessus.
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2022 pour un montant de 3 872,87 € T.T.C.
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible.

SDE 76 : ARMOIRE E « RUE DE SAINTE HELENE » PASSAGE EN LED POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC.

Madame le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP-2021-0-76232-M4998 et désigné « Armoire E Rue de Sainte Hélène » dont le montant prévisionnel s'élève à 24 084,79 € T.T.C. et pour lequel la Commune participera à hauteur de 9 323,87 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour, 0 abstention, et 0 voix contre de :

- D'adopter le projet ci-dessus.
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2022 pour un montant de 9 323,87 € T.T.C.
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible.

SDE 76 : ARMOIRE F « RUE DE SAINTE HELENE » PASSAGE EN LED POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC.

Madame le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP-2021-0-76232-M5005 et désigné « Armoire F Rue de Sainte Hélène » dont le montant prévisionnel s'élève à 6 458,95€ T.T.C. et pour lequel la Commune participera à hauteur de 2 555,66 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour, 0 abstention, et 0 voix contre de :

- D'adopter le projet ci-dessus.
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2022 pour un montant de 2 555,66 € T.T.C.
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible.

SDE 76 : ARMOIRE G « RUE DE LA CAVÉE » PASSAGE EN LED POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC.

Madame le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP-2021-0-76232-M5006 et désigné « Armoire F Rue de la Cavée » dont le montant prévisionnel s'élève à 15 794,84 € T.T.C. et pour lequel la Commune participera à hauteur de 6 518,16 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour, 0 abstention, et 0 voix contre de :

- D'adopter le projet ci-dessus.
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2022 pour un montant de 6 518,16 € T.T.C.
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible.

SDE 76 : ARMOIRE H « RUE DU FOUR A PAIN » PASSAGE EN LED POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC.

Madame le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP-2021-0-76232-M5007 et désigné « Armoire H Rue du Four à Pain » dont le montant prévisionnel s'élève à 11 040,04 € T.T.C. et pour lequel la Commune participera à hauteur de 3 932,54 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour, 0 abstentions, et 0 voix contre de :

- D'adopter le projet ci-dessus.
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2022 pour un montant de € 3 932,54 T.T.C.
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible.

CONVENTION GUICHET NUMÉRIQUE

Le Conseil Municipal a accepté la convention du service instruction et guichet numérique d'ÉLÉTOT proposée par le Service Urbanisme de l'Agglomération de FÉCAMP Caux Littoral.

FIBRE POUR LA MAIRIE

Monsieur Le Gall de WEACCESS a proposé que la Commune autorise WEACCESS à conserver son antenne située sur le toit de la Mairie et qu'elle évolue par le biais de la fibre optique.

Le bureau de la Mairie pourra ainsi mutualiser à titre gratuit de la connexion à la fibre par cet émetteur.

Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité.

ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE DE L'ÉCOLE

La proposition de l'Entreprise CIP au prix de 3 289,52 euros T.T.C. avec une possible évolution de prix jusqu'à 3 500 euros vu le contexte actuel.

Pour l'équipement informatique de l'école : 2 ordinateurs portables pour les enseignants et 12 tablettes pour les enfants.

RÉSERVES INCENDIE RUE DES OISEAUX ET RUE DES WAGANDS

Une réserve incendie sera installée Rue des Oiseaux par l'Entreprise DELAHAIS au prix de 22 676,39 euros T.T.C.

Une réserve incendie sera installée Rue des Wagands par l'Entreprise DELAHAIS au prix de 41 657,18 euros T.T.C.

Une demande de subventions au département et à la DETR 2022 a été faite :

- Département subvention accordée de : 54 026,31 euros
- DETR subvention accordée de : 21 4444,52 euros

ACHAT D'UNE ÉPAREUSE

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité l'achat d'une épareuse à l'Entreprise ANSELIN au prix de 16 020,00 euros T.T.C.

Une demande de subventions au département a été acceptée pour 4 005,00 euros

SITE INTERNET MAIRIE

Madame le Maire propose de reconduire le contrat de la Commune d'ÉLÉTOT pour continuer à disposer des services de « Réseau des Communes ».

Après en avoir délibéré, avec 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Madame le Maire à renouveler le contrat avec « Le Réseau des Communes » au prix de 459 euros TTC
- De prévoir la dépense au budget.
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

DIVERS

- Augmentation CONVIVIO du prix du repas de cantine
- Antenne 4G : Mme le Maire informe l'Assemblée qu'elle a reçu les habitants de la Rue de la Valleuse, en présence de Conseillers municipaux.
Elle rappelle que ses pouvoirs de Maire ne lui permettent pas de s'opposer à un arrêté ministériel.
Mme le Maire va prendre contact avec les services de la Préfecture et l'opérateur Orange pour organiser une réunion avec les habitants.

12 Avril 2022

VOTE DES TAXES 2022.

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les porter à :

- Foncière bâti : 44,32 %
- Foncière non bâti : 47,37 %

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ERDF 2021

Excédent de fonctionnement : 6 222,98 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ERDF DE L'EXERCICE 2021

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

En Priorité

. À la couverture du besoin de financement C/1068 0

Pour le solde

. À l'excédent de fonctionnement reporté C/002 6 222,98 €

BUDGET PRIMITIF ERDF 2022

Section de Fonctionnement :

Dépenses :	13 225,00 €
Recettes :	13 225,00 €

Section d'investissement :

Dépenses :	0 €
Recettes :	0 €

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET LOTISSEMENT ECOQUARTIER 2021

Excédent de fonctionnement : 0 €

Excédent d'investissement : 199 152,85 €

BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT ECOQUARTIER 2022

Section de Fonctionnement :

Dépenses :	2 241 694,00 €
Recettes :	2 241 694,00 €

Section d'investissement :

Dépenses :	1 261 352,00 €
Recettes :	1 261 352,00 €

BUDGET PRINCIPAL COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Excédent de fonctionnement : 141 824,43 €

Excédent d'investissement : 55 845,68 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021 **DU BUDGET PRINCIPAL**

Pour mémoire Prévision budgétaire	
Virement à la section d'investissement	69 000,00 €
Solde d'exécution d'investissement	
Excédent d'investissement	55 845,68 €
Restes à réaliser Investissement – Recettes	36 610,00 €
Dépenses	59 223,00 €
Excédent	

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

En Priorité

. à la couverture du besoin de financement C/1068 0 €
Titre de recette à émettre

Pour le solde

. À l'excédent de fonctionnement reporté C/002 141 824,43 €

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2022

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 538 350,00 €

Recettes : 538 350,00 €

Section d'investissement :

Dépenses : 299 729,00 €

Recettes : 299 729,00 €

ENCAISSE SURPLUS BUDGET ERDF

Un Transfert jusqu'à la somme de 13 000,00 euros du budget ERDF sur le budget primitif principal 2022 de la Commune d'ÉLÉTOT sera possible en 2022.

CONTRAT POUR L'AGENCE POSTALE : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR EMPLOI PERMANENT POUR FAIRE FACE A UNE VACANCE TEMPORAIRE D'EMPLOI DANS L'ATTENTE DU RECRUTEMENT D'UN FONCTIONNAIRE

Vu la difficulté d'organiser des entretiens pour un recrutement.

Le Conseil Municipal décide : le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'accueil à l'agence postale communale à temps non complet à raison de 7,5/35ème, pour une durée déterminée de 3 ans à compter du 7 mai 2022

FONDS D'AIDE AUX JEUNES.

Une contribution aux Fonds d'Aide aux Jeunes de 0,23 € par habitant soit $630 \times 0,23 \text{ €} = 144,90 \text{ €}$ sera versée pour l'année 2022.

EMPRUNT POUR LES TRAVAUX SDE76

Le Conseil Municipal décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine les financements nécessaires correspondant au plan de financement sus décrit, soit :

Financement « moyen / long terme » d'un montant de 55 693 € dont les modalités sont ci-dessous :

Montant de l'emprunt	55 693 €
Taux actuel :	0.15 %
Durée du crédit	5 ans
Modalités de remboursement	annuel
Type d'échéance :	échéances constantes
Frais de dossier :	0 €

Décide de recourir à un financement Court Terme pour le préfinancement du **FCTVA**

Montant :	37 912 €
Taux :	0.15 %
Durée :	2 années
Périodicité des intérêts :	annuel

Avec paiement du capital in fine.

Frais de dossier :	0 €
--------------------	------------

ACHAT D'UN BROYEUR

Un broyeur tondeuse sera acheté à l'Entreprise ANSELIN à 4 650,00 euros H.T.

DIVERS

- Mme le Maire informe qu'elle a reçu la plainte d'un riverain de la Rue de la Prairie concernant la vitesse excessive. Il est proposé d'implanter 2 panneaux STOP à l'intersection de la Rue de la Prairie et de la Rue des Jonquilles.

21 Juin 2022

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2022

Monsieur Allain GIRARD, trésorier des anciens combattants, Madame Edith LEMARCHAND trésorière des amis de la Valleuse et Monsieur Christophe GOBBÉ époux de la Vice-Présidente de l'Amicale Canine se retirent des débats et du vote.

Le Conseil Municipal opte pour cette répartition :

UNION DES MARINS . . . :	300 €
LES AMIS DE LA VALLEUSE . . :	310 €
COOPERATIVE DE L'ECOLE . . :	500 €
AMICALE DU SOUVENIR . . . :	310 €
AMICALE CANINE . . . :	310 €
LES PETITES GRAINES D'ÉLÉTOT . :	700 €

ASS. POUR LE MAINTIEN DOM	.	:	100 €
PARENTS ET AMIS D'ENFANTS	.	:	100 €
BANQUE ALIMENTAIRE	.	:	50 €
A.B.E.C. ETRETAT	.	:	150 €
RESTO DU CŒUR	.	:	150 €
ASSOCIATION « AU CŒUR DES CHATS	.	:	150 €

TEMPS DE TRAVAIL DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2022

Considérant le courrier électronique adressé à la commune par l'autorité préfectorale le 24 janvier 2022 rappelant l'obligation de délibérer concernant le temps de travail des agents.
Considérant la saisine du comité technique en date du 29 avril 2022

1 Sur la fin du régime dérogatoire du temps de travail

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 47 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit que les collectivités territoriales et les établissements publics qui avaient maintenu un régime dérogatoire du temps de travail mis en place antérieurement à la publication de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale disposaient d'un délai d'un an à compter du renouvellement de leurs assemblées délibérantes pour définir, les règles relatives au temps de travail de leurs agents et ainsi garantir l'effectivité des 1607h.

A ce titre, Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune d'ÉLÉTOT ne bénéficie pas de ce type de régime dérogatoire. Aucune réduction de la durée annuelle de travail n'a été instaurée pour tenir compte de sujétions liées à la nature de certaines missions et à la définition de certains cycles de travail qui en résultent.

Par conséquent, la durée annuelle de travail des agents est bien conforme aux 1607h, dès lors qu'ils sont à temps complet. Les 1607h annuelles sont bien évidemment proratisées pour les agents à temps non complet et à temps partiel.

2 Sur la durée annuelle des congés annuels et les autorisations spéciales d'absence

Madame le Maire poursuit et rappelle que le nombre de jours de congés annuels des agents de la Commune d'ÉLÉTOT est déterminé conformément au décret n° 85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels. Pour une année de service accompli entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre, la durée des congés annuels est ainsi égale à cinq fois leurs obligations hebdomadaires de service (5 X le nombre jours travaillés dans la semaine). Ainsi, un agent travaillant 5 jours par semaine bénéficiera de 25 jours de congés annuels. En outre, un jour de congé supplémentaire est attribué pour les seuls agents dont le nombre de jours de congé pris en dehors de la période du 1^{er} mai au 31 octobre est de cinq, six ou sept jours ; il est attribué un deuxième jour de congé supplémentaire lorsque ce nombre est au moins égal à huit jours durant la même période.

Par ailleurs, Madame le Maire précise que la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit également que les agents bénéficient

d'autorisations spéciales d'absence liées à la parentalité, à l'annonce d'une pathologie chronique nécessitant un apprentissage thérapeutique ou d'un cancer chez l'enfant et à l'occasion de certains événements familiaux. Ces autorisations spéciales d'absence n'entrent pas en compte dans le calcul des congés annuels. Un décret en Conseil d'État déterminera prochainement la liste des autorisations spéciales d'absence et leurs conditions d'octroi et précisera celles qui sont accordées de droit. Dans cette attente, Madame le Maire explique que les agents de la Commune d'ÉLÉTOT peuvent bénéficier de telles autorisations mais sous réserve d'en présenter la demande et qu'elle les accorde notamment au regard du motif et des nécessités du service.

3 Sur le nombre de jours d'aménagement et de réduction du temps de travail (ARTT)

Madame le Maire précise que l'organe délibérant n'a pas mis en œuvre une organisation pouvant conduire à l'attribution de jours d'ARTT, tous les agents de la commune à temps complet étant placés sous le régime des 35 heures par semaine.

4 Sur la journée de solidarité

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la journée de solidarité est aujourd'hui effectuée par les agents de la manière suivante :

La répartition du nombre d'heures dues sur plusieurs journées ou réalisées par les agents tout au long de l'année civile (lorsqu'il existe une possibilité de contrôle automatisé possible de la réalisation de ces heures) ;

Madame le Maire conclut en indiquant que la Commune d'ÉLÉTOT respecte bien l'ensemble de ces dispositions et garantit ainsi la réalisation effective des 1607h pour ses agents à temps complet.

Le Conseil Municipal à l'unanimité opte pour cette répartition

N° 2022 – 3 – VIII – ECO-QUARTIER : ACHAT ANTICIPÉ DE LA PARCELLE B 910 A L'EPFN

Madame le Maire rappelle la convention signée avec l'EPFN pour le portage de la parcelle B 910.

Vu la fiche de calcul de l'EPFN établissant le prix d'achat de la parcelle.

Après délibération, le Conseil Municipal par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention décide l'achat à l'EPFN à compter du 1^{er} juillet 2022 de la parcelle B 910 au prix de :

- Foncier	189 023,00 €
- Notaire	2 759,30 €
- Actualisation	<u>2 344,40 €</u>
Total	194 126, 70 €
- TVA sur marge	<u>1 020,74 €</u>
Prix de cession	195 147,44 €

Et autorise Madame le Maire à signer les pièces afférentes à cette affaire.

PRIX DES REPAS DE CANTINE ET DE LA GARDERIE POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2022.

Cantine

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Société CONVIVIO a revu à la hausse les tarifs des repas de la cantine en raison de l'inflation, soit une hausse de 6,5 % et rappelle les tarifs 2021 :

Repas enfant de 2,85 €

Repas adulte de 3,50 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer le tarif suivant à partir du 1^{er} septembre 2022 :

Repas enfant de 3,00 €

Repas adulte de 4,00 €

Garderie

Madame le Maire rappelle les tarifs 2021 de la garderie :

Garderie : 1,80 € par jour et 17 € de forfait par mois.

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention d'appliquer le tarif suivant à partir du 1^{er} septembre 2022 :

Garderie : 1,80 € par jour et 17 € de forfait par mois.

ECLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public sera éteint durant la période estivale (juin, juillet, août)

DECI : TERRAIN RUE DE LA PRAIRIE.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à faire borner une parcelle chez Monsieur BUREAUX et Mademoiselle JEANNE au 95 Rue de la Prairie afin d'installer une future réserve incendie.

CESSION DU COMMERCE

Madame le Maire évoque le souhait de Madame Charlotte HAREL de vendre son fonds de commerce « LE CROQ BAR ».

Le loyer actuel du CROQ BAR est actuellement de 375 € HT soit 450 € TTC.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le changement de locataire du « CROQ BAR ».

4 Octobre 2022

COMMERCE MULTISERVICES : LOYER D'OCTOBRE 2022.

Vu la délibération en date du 21 juin 2022 autorisant la cession du fonds de commerce du « CROQ BAR » au 110 place du Marquais.

Vu la cession en date du 1^{er} octobre 2022 et l'ouverture prévue le 18 octobre 2022

Le conseil municipal accepte la proposition de Madame le Maire de ne pas facturer les mois de loyer d'octobre et novembre 2022 à la nouvelle gérante du commerce multiservices nommé « LE P'TIT ÉLÉTOT »

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre de l'augmentation des besoins en électricité pendant la période hivernale, de la réduction de la pollution lumineuse et afin de participer aux économies en énergie Madame le Maire rappelle les horaires actuels de l'éclairage public soit : le matin à partir de 6h et extinction le soir à 22h30

Il est proposé l'allumage à 6h30 et l'extinction à 21h30

Soit une économie de 1,5h par ampoule et par jour

Le conseil municipal décide : d'allumer l'éclairage public à 6h30 avec extinction à 21h30 sauf les vendredis et samedis à 23h.

DÉLIBÉRATION CLÔTURES

Afin d'alléger le nombre de procédures pour les habitants de la commune d'ÉLÉTOT Le Conseil Municipal décide que les clôtures ne sont plus soumises à une demande d'urbanisme.

CdG 76 : CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES – ADHESION - AUTORISATION.

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26, 5^{ème} alinéa ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Madame le Maire rappelle :

Que la commune d'ÉLÉTOT a, par délibération du 26 octobre 2021, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine Maritime de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

Madame le Maire expose :

Que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune d'ÉLÉTOT les résultats la concernant.

Compte tenu des éléments exposés, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'accepter la proposition suivante :

Assureur : CNP ASSURANCES / SOFAXIS

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2023

Régime du contrat : capitalisation.

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents affiliés à la CNRACL :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : 6,99 %

Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la CNRACL et Agents non-titulaires de droit public :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire : 1,10 %

Les services du Centre de Gestion assurant la gestion complète du contrat d'assurances en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au Centre de Gestion par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0,15 % de la masse salariale assurée par la collectivité.

- D'autoriser la Commune à adhérer au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime à compter du 1^{er} janvier 2023
- D'autoriser Madame le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.
- D'autoriser Madame le Maire à résilier (si besoin) le contrat statutaire en cours.

ÉCOLE : ACHAT D'UN ABRI DE JARDIN.

Afin de pouvoir mettre du matériel et les vélos de la maternelle à l'abri et en sécurité.

Le Conseil Municipal décide l'achat d'un abri de jardin pour l'école jusqu'à une somme maximum de 1 000 €

CABANES DE TOUCHE DU STADE DE FOOT.

Madame le Maire évoque une demande pour les cabanes de touche du stade de foot.

Le Conseil Municipal décide de faire don à l'équipe de football de SENNEVILLE SUR FECAMP des 2 cabanes de touche.

DIVERS

- Madame le Maire a eu une réunion avec ORANGE pour le remplacement des plaques Télécom sur la RD 79.
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a signé l'opposition préalable pour la pose de l'antenne 4G au stade de foot.
La zone d'implantation est soumise à la loi littorale et de plus se trouve en zone agricole.
- Il a été évoqué la détérioration de la route de la Cour Souveraine.

LE COMMERCE D'ÉLÉTOT

Le commerce d'ÉLÉTOT change de nom et de gérante :

Le 16 octobre 2022, Jennifer LEMARCHAND a invité tous les Élétois à son inauguration pour l'ouverture de « LE P'TIT ÉTOT »



Tél : 02.35.10.56.79 – le.ptit.eletot@gmail.com

Facebook : LeP'tit Eletot

Horaires :

Mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 19h30

Mercredi et samedi de 8h00 à 19h00

Dimanche de 8h30 à 12h30



TARIFS DE LA COMMUNE D'ÉLÉTOT

PRIX DES REPAS DE CANTINE ET DE LA GARDERIE.

Repas enfant de 3,00 €

Repas adulte de 4,00 €

Garderie : 1,80 € par jour ou 17 € de forfait par mois (plus de 10 jours).

TARIFS : LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

	Tarifs Commune	Tarifs hors Commune
½ JOURNEE	100 €	130 €
Uniquement un vin d'honneur		
1 JOURNEE	170 €	200 €
2 JOURNEES CONSECUTIVES	270 €	350 €
JOURNEE SUPPLEMENTAIRE	90 €	150 €
VENDREDI APM (après 17h00)	30 €	50 €
COUVERTS	0.70 €	0.70 €
ELECTRICITE	0.25 € / Kw/h	0.25 €
CAUTION	500 €	500 €
CASSE	VOIR TARIF AFFICHE	
SALLE MAL NETTOYÉE	150 €	150€
ASSOCIATION D'ELETOT	3 GRATUITES A L'ANNEE (couverts et kw compris)	

Location gratuite en cas d'inhumation pour les habitants d'ELETOT.

TARIF DU CIMETIERE

Pour une concession :

60 €	pour 15 ans
110 €	pour 30 ans
180 €	pour 50 ans

Pour le columbarium :

Pour les habitants d'ELETOT :

300 €	pour 15 ans
400 €	pour 30 ans
500 €	pour 50 ans

Pour les habitants hors commune :

500 € pour 15 ans
600 € pour 30 ans
700 € pour 50 ans

S'ajoute à ce prix une plaque obligatoire fournie par la commune au prix de 150 €.

La gravure sur les plaques aux frais du demandeur devra être conforme au règlement du cimetière.

SERVICE DE LA COMMUNE D'ÉLÉTOT

L'Agence postale est ouverte du lundi au vendredi de 8h45 à 11h15 et le samedi de 9h30 à 12h00.

Madame Christelle GERVAIS et Monsieur Arnaud DUMOUCHEL vous accueillent pour vous proposer les services de LA POSTE mais vous offrent également un service internet afin que vous puissiez faire vos démarches administratives sur internet.

Comme par exemple : une nouvelle « carte grise » pour votre véhicule, la vignette pollution (obligatoire aujourd'hui dans de nombreuses grandes villes), ou votre pré-dossier de carte d'identité...



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

30/03/2022	ABRAHAM	Elyna
18/05/2022	DESCHARD	Alexandre
04/10/2022	THIOLLENT	Jeanne
26/08/2022	LEBLOND ZABIJAK	Dalyha
09/11/2022	LELIEVRE	Emy



MARIAGE



28/05/2022

Nicole HOAREAU avec Julien PEPINO

DÉCÈS

20/01/2022	BOURDET	Christian
05/06/2022	MARCHAND	Dominique
16/06/2022	JOLLY	Monique
19/09/2022	BOCQUET	Jean-Philippe
24/09/2022	MENDJIKIAN	Noël

ÉLÉTOT SE MOBILISE

Les Élétois se sont mobilisés :

- De nombreux colis ont été récoltés pour l'UKRAINE.



- Octobre « ROSE » encadré par le Comité des Fêtes



LE C.C.A.S.

Le 6 novembre, le C.C.A.S. de la Commune a invité tous les aînés Élétotais. Cet agréable repas était animé par l'orchestre Bruno Ballandonne.



Une séance de cinéma a été offerte aux enfants de l'école pour Noël.



Et un colis a été déposé
chez les Élétotais de plus de 70 ans.



PAROISSE SAINT-BENOÎT-DU-GRAND-CAUX

Dans notre secteur, le départ de nos sœurs bénédictines de l'Abbaye Notre Dame du Pré aura marqué la fin de cette année 2022.

Nous les remercions très affectueusement de leur présence si précieuse depuis 28 ans et restons, bien sûr en communion d'esprit, de cœur et de prière avec elles, dans leurs nouveaux lieux de vie (maisons des Petites Sœurs des Pauvres de Caen et du Havre).



Par-delà les nombreux tracasseries de ce monde, permettez-moi de vous transmettre « le secret d'une vie heureuse » donné par un prêtre indonésien :

« Souriez en toute simplicité

L'important est que cela vienne du cœur.

Et votre sourire rendra les autres heureux » ;

Belle année à chacun.

Marc PREVEL

Horaires du Secrétariat :

Lundi et jeudi de 13h30 à 16h00

Mardi et vendredi de 9h00 à 12h00

Mercredi de 13h00 à 16h30 : Accueil Téléphonique numéro sur le répondeur

Tél : 02 35 29 81 38

Mail : paroisse.stbenoit@wanadoo.fr

Que ce soit pour un mariage ou un baptême le premier contact avec la paroisse c'est de se rendre à la permanence un samedi matin entre 10h00 et 12h00 au Presbytère de Valmont

Baptême célébré : 1^{er} et 3^{ème} dimanche après la messe et 2^{ème} et 4^{ème} samedi à 16h30 à Valmont sauf Juillet et Août c'est 17h00

ÉLÉTOT S'ANIME

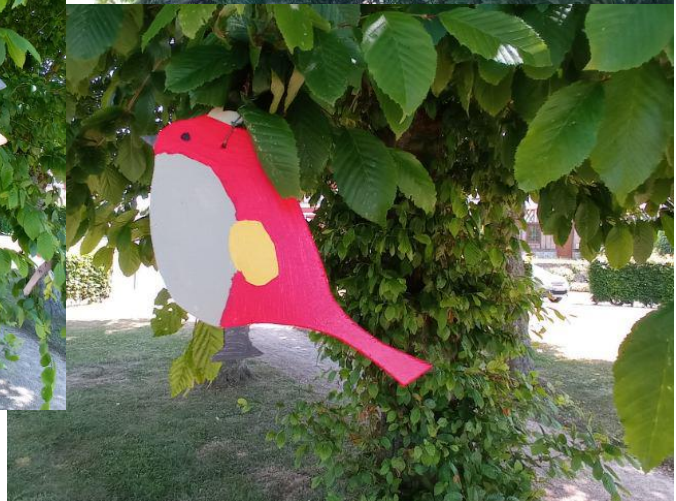
L'année est passée avec ses saisons.

Les animaux se réunissent sur la place pour le plus grand plaisir des enfants, et aussi celui des adultes.

De la petite taupe au hérisson, avec leur sourire coquin



Aux oiseaux perchés dans les arbres





Au grand cerf qui surveille
sa petite famille

Au marcassin qui suit sa maman



La faune est vraiment magnifique, préservons là.

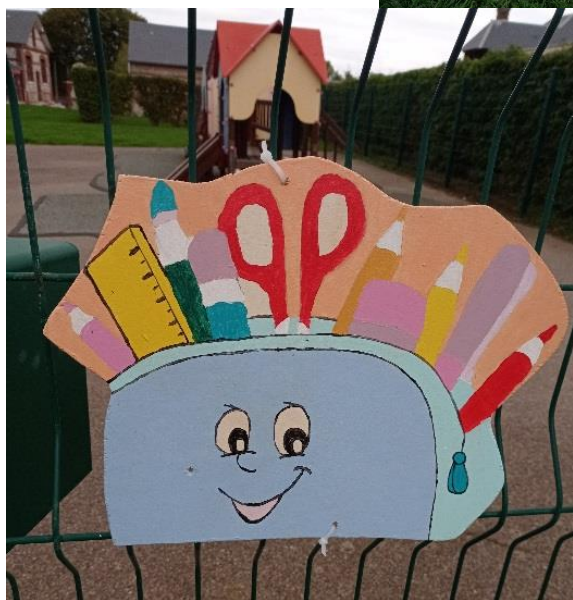
Une envolée de papillons et de coccinelles
s'est posée sur un bouquet de roseaux



Merci aux enfants d'avoir mis de jolies couleurs.

Coté maternelle,

2 nouveaux petits écoliers sont arrivés avec leur indispensable trousse.



Avec toutes ces belles images, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne et heureuse année 2023

Mme Geneviève LECOINTRE

Conseillère Municipale Déléguée

Ferme de l'église à ELETOT

En 1943, la ferme de l'église a été attribuée à Marguerite et Louis LEMARECHAL-FIQUET, mais elle est occupée par les Allemands. Des effectifs de l'organisation TODT (Entreprise qui construit le Mur de l'Atlantique) y stationnent. Ils les hébergent dans leur maison, utilisent les bâtiments du corps de ferme, tous les arbres de hauts jets ont été coupés, les troncs disposés à la verticale dans la plaine (asperges de Rommel), reliés par des câbles et des mines pour empêcher avions ou planeurs d'atterrir. Seuls les herbages du lieu-dit « Epine » sont libres, la famille y apportera des bœufs qui seront volés par l'occupant au moment de la débâcle en septembre 1944. Suite au départ des Allemands, la famille arrivera de BENOUVILLE en transhumant le troupeau de vaches à pied, par la route, ce qui était commun à cette époque. La ferme s'étend à l'époque, sur une surface de 43ha. Le travail ne manque pas pour remettre les champs et les près en état de production. Des prisonniers Allemands étaient aussi présents pour réparer les dommages de guerre. Leur rôle se cantonnait essentiellement à reboucher toutes les tranchées qui avaient été réalisées dans les herbages près des blockhaus.

Malheureusement la famille va rapidement connaître le deuil avec le décès de trois enfants et de Mr Louis LEMARECHAL à l'âge de 58 ans. Mme Marguerite LEMARECHAL-FIQUET se retrouve veuve à 53 ans, seule à gérer la ferme et à élever ses 4 dernières filles. En 1957, la plus jeune, Marie Thérèse, fait la connaissance de Mr Marcel Simon. Mais le décès de Mme Marguerite LEMARECHAL-FIQUET en 1958, précipita leur mariage étant donné que le propriétaire (Colonel De Brothonne) voulait louer sa ferme impérativement à un homme.

A l'époque, ELETOT comptabilisait 27 fermes. Ces dernières, souvent de petites tailles, permettaient cependant de faire vivre une famille dans des conditions de vie modeste. La traction animale est encore présente même si les tracteurs commencent à se généraliser. La traite des vaches est manuelle comme la majorité des travaux à cette époque. Les hommes du village se partagent entre l'activité dans les fermes et les métiers de la pêche. Avec le développement de l'industrie et des métiers de services, nombre d'enfants choisissent de ne pas poursuivre l'activité des parents, et ces fermes iront à l'agrandissement de celles qui demeurent. C'est ainsi que l'exploitation s'est développée de façons successives.

Dans les années 70, les hangars ont été construits pour accompagner le développement de la ferme et mécaniser le travail. Le corps de ferme, acheté dans les années 90, a permis de sécuriser les investissements. Jean Marcel s'est installé Agriculteur en 1993, a poursuivi la trajectoire engagée. Et Stéphanie l'a rejoint en 2008 en reprenant une exploitation sise à SASSETOT LE MAUCONDUIT.

En 2011, nous avons arrêté la production laitière et orienté notre troupeau en production viande bovine, avec des vaches de race limousine. Les animaux sont essentiellement abattus à l'abattoir de CANY-BARVILLE.

Les productions végétales sont typiques du Pays de Caux :

- Blé dont l'essentiel part à l'exportation via le port de Rouen,
- Colza destiné à la production d'huile alimentaire ou biodiesel,
- Lin transformé par la coopérative AGYLIN sur les sites de GODERVILLE ou YVETOT, pour extraire les fibres qui partent majoritairement en CHINE,
- Betteraves sucrières, transportées à la sucrerie de Fontaine le Dun pour en extraire le sucre, destiné aux entreprises agroalimentaires locales mais également à l'exportation par container via le port du Havre.

Aujourd'hui, le corps de ferme conserve son caractère original de clos mesure. Bien que les 375 pommiers hauts tiges de l'état des lieux réalisé en 1944 ont disparu. L'essentiel du bâti historique demeure, avec une maison datant du XVII^{ème} siècle construite en briques et silex, avec une étable et une grange plus récente (XVIII^{ème} siècle) et une écurie, une charreterie et un colombier du XVII^{ème} siècle. Ce dernier initialement couvert en chaume, comme la majorité des constructions d'époque, a été recouvert en ardoises en 1868 et de nouveau en 2000.



LA FERME DE LA PISTE

Propriétaire Famille Jolly

C'est en 1927 que Mr et Mme JOLLY Armand s'installent à ÉLÉTOT. Avec 25 hectares de terre à cultiver et 15 vaches, chevaux, génisses, bœufs et quelques porcs.

Mr et Mme JOLLY Fernand succèdent aux parents et reprennent la ferme avec 25 vaches, génisses, bœufs et élevage porcin. Ils ont commencé à faire la vente directe à la ferme en proposant crème, beurre et pommes de terre dans le village mais aussi sur le marché de Fécamp le samedi. Mr et Mme Jolly Fernand termineront leur carrière avec 39 hectares de terre.

C'est en 1995 que Mr JOLLY Laurent reprend la ferme familiale, avec l'acquisition de la ferme de Mr JEANNE André près de l'église L'exploitation comprenait alors 76 hectares. En 1996, Nathalie JOLLY rejoint l'exploitation pour travailler avec son époux.

En 2000, Mr et Mme JOLLY acquiert une ferme à Sainte Hélène Bondeville avec 7 hectares 80 ares ainsi qu'un quota laitier. La construction et la mise en conformité des bâtiments d'élevage sont effectuées entre 2007 et 2008 ainsi que la construction du bâtiment des vaches laitières (chemin de la piste).

A ce jour, l'exploitation fonctionne avec Mr et Mme Jolly rejoints par leur fils Antoine (salarié) avec 84 hectares de terre, 80 vaches laitières, 80 génisses et 80 bœufs ainsi que la vente directe de pommes de terre.



LA FERME DE LA GRAND'RUE

Propriétaire Mr Jolly Michel

Créée en 1909 par ses grands-parents, la ferme était spécialisée dans la production laitière. Il y avait 80 vaches de race limousine, ainsi que des vaches laitières.

Mr Jolly Michel, âgé de 76 ans est entrepreneur individuel et est en activité sur la ferme depuis 39 ans. A l'apparition de la mécanisation, l'exploitation s'est spécialisée dans la culture céréalière (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses. Son effectif est d'un salarié.

Mr Jolly nous rappelle qu'il y a 50 ans, 25 fermes étaient en activité dans le village dont une qui appartenait à sa famille près de la place du marquis ou actuellement il y a le salon de coiffure.



Ferme de Monsieur et Madame BUQUET

L'Exploitation est située dans le bourg
Auparavant, ce corps de ferme existait-il !

Ce village appartient aux Comtes de Caux qui résident à FÉCAMP et le cède à l'Abbaye de cette ville, car on trouve mention du village d'ESLETOT dans ses domaines dès le premier tiers du XIème siècle.

Peut-on déduire que cette maison était un monastère ou un couvent !
Ce serait une confirmation de ce que les anciens prioritaires disaient.

A quelle époque la maison a-t-elle été construite ou rénovée !

On trouve un pignon du XVIème siècle.

L'habileté du maçon se déploie pour animer un mur plat par une mosaïque savante de silex taillés.

La petite fenêtre de linteau monolithe permet de dater cette maison de la renaissance.



De plus, nous avons découvert des vestiges :

- De l'année 1792 : visage de Louis XVI
- Avec des annotations : Louis XVI Roi des Francois.

La nation – La

Loi – Le Roi

L'An De La

Liberté

Monsieur BUQUET s'est installé dans ce corps de ferme en 1952.

A cette époque, il y avait un charretier, un vacher et des ouvriers agricoles et ensuite vient la modernisation.

L'activité de l'exploitation était spécialisée dans la production de lait, l'élevage, l'engraissement et les céréales.

Son fils a repris le flambeau en 2000, cette exploitation est dédiée à la reproduction, l'élevage et l'engraissement de vaches allaitantes charolais.

AMICALE DU SOUVENIR DES ANCIENS COMBATTANTS

Chers amies et Amis,

A la fin de cette année 2022, les membres du bureau et les adhérents de l'Amicale du Souvenir vous adressent leurs meilleurs vœux pour l'année 2023 et remercient en particulier celles et ceux qui nous aident et nous accompagnent lors de nos manifestations et les enfants des écoles, merci aux parents.

Le 13 Mars 2022, l'Amicale du Souvenir avec les adhérents et le drapeau furent présents à la Saint Pierre des Marins organisée par notre ami Gérard.

Le 8 mai 2022 commémoration de l'Armistice 39/45 avec un dépôt de gerbe au monument aux Morts et des fleurs sur la tombe du soldat anglais, lecture de la lettre du Secrétaire d'État, minute de silence et chant de la Marseillaise.

Juin 2022 Assemblée Générale de l'Amicale avec présentation du bilan moral et financier et nous avons complété le bureau.

14 Juillet 2022 nous sommes allés avec la municipalité au monument aux Morts déposer une gerbe et chanter la marseillaise.

11 Novembre 2022 Cérémonie de l'Armistice 14/18 avec dépôt de gerbe au monument et sur la tombe du soldat anglais avec une minute de silence et chant de la Marseillaise avec les enfants des écoles. A la fin de cette cérémonie, la municipalité a offert le verre de l'amitié et nous avons distribué des bonbons aux enfants. Les adhérents de l'Amicale se sont retrouvés à la salle des 4 Vents pour le banquet toujours très apprécié.

A la fin de novembre 2021, nos amis et membres du bureau Claudine et Roger LE GUEN quittaient ÉLÉTOT pour se rendre plus près de leurs enfants et c'est avec stupeur que nous avons appris le décès de Roger le 15 janvier 2022.

Nous a également quitté Jeanine VARIN, adhérente de l'Amicale qui était l'épouse de notre premier Président de l'Amicale du Souvenir Jean-Pierre VARIN

Pour l'année 2023, les dates commémoratives seront reconduites.

L'ensemble des adhérents vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et une très bonne année 2023

Le Président
Christian LEBOURG

L'année 2022 à l'école Primaire La Valleuse d'Elétot



En janvier, les élèves des trois classes ont découvert des cadeaux du Père Noël sous le sapin.

Les élèves de maternelle ont joué aux jeux de société une fois par semaine. Merci aux parents volontaires pour nous aider à mener cette activité tout au long de l'année.

Au milieu du mois de mars, les élèves du CP au CM2 ont participé à la semaine des mathématiques. Par équipe, ils ont réalisé des petits défis, (calculs, résolution de problèmes, tangrams...) avec des activités sportives.

Fin mars, lors du printemps des poètes, chaque élève a présenté sa production poétique devant l'ensemble des enfants.

Début avril, en lien avec le projet « Chaque jour compte », la classe de CP CE1 CE2 a fêté les 100 jours d'école en réalisant des défis autour du nombre 100 (100 calculs, faire un puzzle de 100 pièces, faire un collier de 100 perles, chanter une chanson de 100 secondes et réaliser une danse de 100 secondes devant les deux autres classes...).

Début mai, les élèves des classes élémentaires ont travaillé sur le plan, ce qui s'est concrétisé par une course d'orientation dans le village et la découverte du trésor: un goûter collectif.

Fin mai, les deux classes ont participé à une action financée par le département, animée par l'association Aquacaux sur la faune et la flore à la Valleuse d'Elétot.

En juin, les CM1-CM2 ont fait un cycle vélo. Deux grandes sorties ont été réalisées (une jusqu'au Vivier de Valmont, une autre jusqu'au Cap Fagnet). Chaque enfant a ainsi validé son permis vélo. Nous tenions à remercier les parents- encadrants.

Les CP CE1 CE2 ont travaillé sur le permis piéton en faisant quelques randonnées dans le village.





Mi-juin a eu lieu la sortie scolaire de fin d'année. L'ensemble des élèves s'est rendu au château de Crêvecoeur-en-Auge. Chaque classe avait travaillé sur le Moyen-Age et sur les châteaux. Les enfants ont participé à des petits ateliers (chasse au trésor, réalisation de torchis...). Tout le monde a passé un bon moment.



Début juillet, chaque classe a présenté une petite chorale et des petites saynètes de théâtre pour les grands en milieu d'après-midi. Tous les enfants étaient contents de recevoir la remise des prix par les conseillers municipaux. Cette journée s'est clôturée par un goûter collectif.



Le dernier mardi de juillet, les trois classes ont participé à des olympiades organisées par les enseignants et le personnel de l'école puis ils ont bénéficié d'un goûter collectif.



LES AMIS DE LA VALLEUSE

L'Association organise tous les 2^{èmes} jeudis du mois des après-midis jeux suivis d'un goûter et un repas par trimestre.

Des chocolats de Noël ont été offerts aux enfants de l'école.

Le 17 Juin toutes les Associations des Aînés du Canton de VALMONT se sont réunies pour la journée de la forme. Au programme une marche dans ÉLÉTOT et à la Valleuse le matin et l'après-midi. Chacun avait apporté son pique-nique et le goûter était offert par le groupement des Aînés et préparé par Les Amis de la Valleuse.



Le jeudi 17 novembre, nous nous sommes réunis pour le repas des harengs.

Nous remercions toutes celles et tous ceux qui nous apportent leur aide.

Le programme pour 2023 :

- | | |
|--|--|
| • janvier : Galette des rois | • octobre : Goûter et jeux |
| • février : Chandeleur : Crêpes | • novembre : Repas harengs |
| • mars : Repas de printemps | • décembre : Repas de Noël |
| • juin : Repas estival | Dernier repas très attendu et apprécié par les adhérents |
| • Juillet et Août : Trêve | |
| • septembre : Rentrée – Reprise des jeux | |

Tous les nouveaux et nouvelles adhérents seront les bienvenus.

Nous remercions Monsieur Dany DELAUNE et son équipe pour le don suite à la dissolution du C.C.A.E.

Les membres du bureau se joignent à moi et vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2023.

On compte sur vous

La Présidente
Monique GODGUIN

UNION DES MARINS D'ÉLÉTOT

Chers Marins et Amis

L'année 2022 nous a permis de renouer avec notre traditionnelle St Pierre des Marins le 13 mars dans notre église décorée de pavillons, filets, bouées et des magnifiques maquettes prêtées par Pierre Charles. En présence de Madame Poussier Winsback, Maire de Fécamp, la messe a été célébrée par l'Abbé Prevel accompagné du diacre Didier Dehais. Cette messe a été préparée avec l'aide de Madame Pesqueux, nous la remercions. Etaient aussi présents Monsieur Alain Bazille, Conseiller départemental, le Capitaine de frégate Anne de Bagneux-Savatier, Madame Séverine Hébert Maire d'Elétot, les membres du Conseil Municipal, les associations Terre-neuvas, les membres de la SNSM et les portes drapeaux.

A l'issue de la cérémonie deux gerbes offertes par l'Union des marins et les Terre-neuvas furent déposées au monument aux Morts. Et une minute de silence fut observée à la mémoire des marins disparus.



Puis sous un ciel couvert nous nous sommes dirigés vers la Salle des Quatre Vents afin d'échanger amicalement nos souvenirs et de partager le verre de l'amitié.

Notre drapeau a participé à toutes les cérémonies commémoratives de 2022 organisées par la municipalité.

L'Union des Marins d'ÉLÉTOT, membres actifs et bénévoles vous présentent pour 2023 leurs meilleurs vœux de bonheur et de bonne santé. Nous souhaitons surtout vous retrouver tous le 12 mars 2023 pour un moment de convivialité à notre St Pierre des Marins. Prenez soin de vous.

LE COMITÉ DES FÊTES

C'est avec une équipe soudée, dynamique et investie que nous vous avons retrouvé et que nous avons pu organiser tout au long de cette année 2022 plusieurs manifestations. 7 au total !

Tout d'abord, nous avons commencé le samedi 28 mai par la fête des voisins. Vous avez été nombreux à nous rejoindre pour passer un bon moment de convivialité sur la Place du Marquais.

Le samedi 18 juin, la soirée de la Fête de la musique faisait son grand retour. L'ambiance fût au rendez-vous avec une centaine de personnes et un DJ qui nous a permis de passer une superbe soirée dans la bonne humeur.

Le vide grenier du dimanche 10 juillet a eu un grand succès, les exposants et les visiteurs sont venus en nombre sous un magnifique soleil.

Nous n'avons pas décidé de ralentir notre cadence pour cette fin d'année ! Octobre rose a eu lieu le dimanche 23 octobre à la salle des fêtes avec une marche dans le village et un cours de danse animé par Isabelle SENNE Danse. Encore une fois, cette édition 2022 a été une très grande réussite. Nous avons récolté 984.16€ grâce à la vente de goodies, de gâteaux, de crêpes et de roses. (Merci à tous les bénévoles qui nous ont confectionné des gâteaux et crêpes ainsi que la Ferme Jolly pour avoir offert le lait). Je remercie également Trucs et bidules d'Adélaïde pour nous avoir reversé 1€ sur chaque vente de bijoux effectué. Tous les dons récoltés seront reversés au Comité Féminin 76 et remise officielle des dons aura lieu au mois de mars 2023.

Novembre sous le signe du Harengs avec la soirée traditionnelle à la salle des fêtes où nous avons affiché complet. Une tombola a également été faite grâce à Primeur Morel qui pour la 2ème année nous a offert une très belle corbeille de fruits et légumes. Nous avons reçu énormément de bons retours et nous vous en remercions.

Et nous finirons l'année par le téléthon qui a été mis à l'honneur avec un Loto qui a eu lieu le samedi 3 décembre à la salle des Quatre Vents.

Cette année grâce au bénéfice récolté le jour du vide grenier, un spectacle de Noël pour les enfants de l'école ainsi que des chocolats seront offerts à tous les enfants de l'école le vendredi 17 décembre.

Les prochaines dates à retenir pour 2023 :

Soirée à thème : Samedi 18 mars 2023

Fête des Voisins : Samedi 27 mai 2023

Fête de la Musique : Samedi 17 juin 2023

Vide Grenier : Dimanche 9 juillet 2023

Octobre Rose : Samedi 7 et dimanche 8 octobre 2023

Soirée Harengs : Samedi 18 novembre 2023

Téléthon loto : Dimanche 3 décembre 2023

Noël de l'école : Vendredi 22 décembre 2023



En tant que Présidente, je tiens à remercier tous les membres de l'association, les bénévoles qui sont de plus en plus nombreux à nous rejoindre pour nous aider ainsi que le personnel communal pour leur dévouement ainsi que leur disponibilité.

Les membres du Comité des Fêtes vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2023 et vous souhaitent réussite et bonheur pour cette nouvelle année.

La Présidente,
Emilie CONVENTZ-BREYNE



L'année 2022 s'achève avec un franc succès pour l'association Les Petites Graines d'Elétot !

Pour cette première année, nous avons proposé plusieurs événements qui ont pu ravir petits et grands ! Nous vous remercions tous pour vos encouragements, votre participation, vos dons...

Nos diverses manifestations nous ont permis de financer une chasse aux œufs et un spectacle offert aux enfants du village, et de reverser une partie de gain à la coopérative scolaire (400 €).

Une nouvelle année débute avec toujours autant de motivation et d'idées pour nous parents des petites graines !

Nous ne pouvons pas laisser cette année débiter sans une petite rétrospective en images des divers événements de 2022 !

La vente de box-goûters chaque dernier vendredi avant les vacances



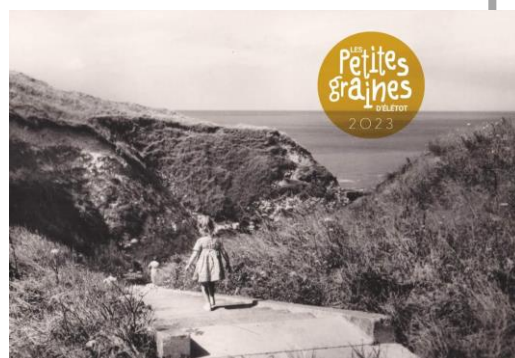
La fête du Printemps du 02/04/2022 : chasse aux œufs dans la cour de l'école et spectacle « Médor le dinosaure » de la Compagnie Zaméliboum.
Un bon moment joyeux et convivial !



La boum et soirée camping du 02/07/2022 : Une ambiance de folie pour la boum, les enfants ont profité de la musique pour se déhancher sur la piste ! Place ensuite à la soirée camping.



Opération calendrier : comme pour l'édition 2022, des calendriers 2023 ont été proposés à la vente en cette fin d'année.



Nous vous souhaitons à tous une très bonne et heureuse année 2023 !
Matthieu. Emilie. Charline. Marion. Laure. Farid et Marie-Anne.



Amicale Canine des Hautes Falaises

Nos Activités

Ecole du chiot : Dans un parc clos, le chiot apprend ses premiers ordres mais aussi la vie avec ses congénères par l'intermédiaire du jeu. Il est également exposé aux bruits ou différents obstacles pour avoir un chiot confiant. Enfin, l'Ecole du Chiot permet de déceler, au plus tôt, les problèmes comportementaux ou locomoteurs.

Education : Dans un esprit positif, l'ACHF vous apporte les conseils pour parfaire l'éducation de vos compagnons à 4 pattes, afin de créer des relations durables, mais aussi pour mieux les comprendre et corriger les comportements déviants.

Obéissance : L'obéissance est basée sur la complicité du duo propriétaire/chien et renforce encore cette relation. Marche avec/sans laisse, rapport d'objet, et positionnement font partie des exercices de la discipline.

Agility : L'agility fait évoluer le duo propriétaire/chien sur un parcours d'obstacles (haies, tunnels, slalom, etc...), sans laisse ni collier. Encore une fois, la complicité et le jeu sont les clés pour cette discipline.

Faits Marquants de 2022

ENFIN !!! Notre premier concours d'agility a pu se dérouler en mai dernier. Plus de 80 chiens ont été inscrits à cet événement, et malgré quelques impondérables, ce fut une belle journée de sourires, rires et complicités conducteur/chien.



L'ACHF a eu aussi l'occasion d'apporter un peu de joie à nos anciens, sur invitation de l'EHPAD de Saint Valéry en Caux. Outre la possibilité de chouchouter les velus, les pensionnaires ont pu assister à des démonstrations de nos divers disciplines.

Si l'ACHF tente d'aider les refuges en pratiquant des tarifs préférentiels pour les chiens adoptés, bon nombre de nos adhérents ont répondu à l'appel aux dons et à la visite du refuge d'Etretat.



Tous les chiens du refuge ont pu avoir un peu d'attention et de temps de promenade.

Les Performances.

Obé :

Deux couples conducteur/chien ont décroché leur Certificat de Sociabilisation et d'Aptitude à l'Utilisation ; leur ouvrant ainsi les portes de concours.

Agility :

L'ACHF était représentée sur 23 concours, pour cette année, allant du simple concours du dimanche, à des sélectifs pour des championnats de France. Nous sommes fiers de compter dans nos rangs, une participante au Grand Prix de France, une adolescente participante au Grand Prix de France Junior, un membre ayant rempli les conditions pour accéder au rang Master, et le premier Berger Belge de la Seine Maritime.

Expo Beauté :

L'ACHF était représentée sur 14 expos. Raïko(Tervuren) décroche un titre à chaque sortie ; 10 fois 1ère , 1 fois 2ème , 2 fois 3ème , 1 fois non classé. En parallèle, il décroche 3 fois le titre « Meilleur de race ». Ses deux copains Rubben(Cane Corso) et Shamrock(Terre Neuve) se placent chacun second dans leur catégorie.



Et maintenant ???

La fréquentation de nos installations étant en augmentation, nous espérons renforcer nos équipes d'éducation et de coachs. Nous continuons à nous former pour diffuser les meilleurs conseils possibles et être adaptables à tous les chiens.

Notre concours d'agility sera, en 2023, le 11 juin. Comme par le passé, l'entrée sera libre et nous vous invitons tous, à venir voir ce spectacle plein de complicité et d'humour.

Enfin, un grand merci à la Mairie, les Riverains, les Adhérents, les Educateurs, les Bénévoles et les membres du Comité ; sans vous, l'ACHF ne serait rien...

Bonne et heureuse année 2023 !! 🐾.

INFOS AGGLO POUR LES COMMUNES



Apetipa, un lieu d'accueil et d'échanges enfants-parents

Apetipa fait partie des actions du service petite enfance de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral. Espace de convivialité, de rencontre et d'échange en petit nombre, Apetipa permet aux parents de passer un temps privilégié avec leurs enfants, dans un cadre sécurisé et adapté aux plus jeunes, avec de nombreux jeux à disposition. Les enfants se rencontrent et vivent leurs premières expériences de socialisation en douceur. Les parents peuvent échanger entre eux ainsi qu'avec les accueillants. Ce lieu s'adresse aux parents et leurs enfants mais aussi aux grands parents et aux futurs parents.

Plusieurs permanences ont lieu chaque semaine à Fécamp :

- Au Pré en Bulles, 7, rue d'Alsace : mardi de 9h à 11h30 et jeudi de 14h30 à 17h30.
- L'EAJ-Maison du port, 254 avenue Jean Lorrain : vendredi de 9h à 11h30.
- Maison Saint-Jacques, Boulevard Nelson Mandela : mercredi de 9h à 11h30 (hors vacances scolaires).

L'accès est gratuit, anonyme et sans inscription. Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le service petite enfance intercommunal par téléphone au 02 35 28 96 95 ou par mail à petiteenfance@agglo-fecampcauxlittoral.fr



Pour vous déplacer, pensez à covoiturer !

L'Agglomération Fécamp Caux Littoral propose désormais une solution de covoiturage afin de répondre aux différents besoins en mobilité de la population. Ainsi, elle a développé, en partenariat avec l'opérateur spécialisé Karos, une application de covoiturage.

L'application Karos est spécialisée dans les covoitrages de courte distance du quotidien, essentiellement « domicile-travail » mais peut aussi concerner les trajets liés aux courses, études...

Cette solution de covoiturage s'adresse à tous les habitants de l'Agglomération de plus de 18 ans ayant besoin de se déplacer sur le territoire. Elle a pour principaux objectifs de :

- faciliter les déplacements des habitants du territoire, notamment ceux qui ne disposent pas de véhicule
- concourir à la réduction d'émission de gaz à effet de serre
- améliorer la qualité de vie et le pouvoir d'achat des citoyens
- se déplacer dans la convivialité !

L'Agglomération apporte son soutien financier aux covoitrages organisés via Karos :

- le conducteur est rétribué à hauteur de 2 € par covoituré par trajet jusqu'à 20 km (plus 10 centimes du km au-delà de 20 km)
- les covoiturés (passagers) participent à hauteur de 1 € par trajet, applicable pour les itinéraires dont l'origine ou la destination est dans l'Agglomération (plus 10 centimes du km au-delà de 20 km)
- l'Agglomération finance 1 € par trajet (dans la limite d'un aller-retour par jour).

Envie de covoiturer ? C'est très simple ! Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application Karos, de créer un compte, de renseigner un trajet et des horaires. L'application vous proposera alors de contacter des covoitureurs ayant les mêmes habitudes de déplacement que vous !



Handi'Bus Agglo, un nouveau service de transport

Pour faciliter les déplacements des personnes en situation de handicap, l'Agglomération Fécamp Caux Littoral a lancé, au printemps dernier, le nouveau service public de transport « Handi'bus Agglo », sur les 33 communes du territoire intercommunal.

Un véhicule adapté permet de transporter en sécurité les personnes souffrant de handicap. Les voyageurs sont emmenés d'une adresse à une autre, selon leurs besoins. Par exemple, le chauffeur du véhicule vient chercher les voyageurs devant chez eux et les emmène chez le kinésithérapeute, à un magasin, etc... Il peut s'agir d'un trajet à Fécamp intra-muros ou entre les communes de l'Agglomération.

Ce service de transport est accessible :

- Aux personnes en fauteuil roulant titulaires d'une carte mobilité inclusion invalidité (ou carte invalidité).
- Aux personnes semi-valides titulaires d'une carte mobilité inclusion invalidité avec la mention « besoin d'accompagnement » ou « besoin d'accompagnement cécité ».

Le service fonctionne du lundi au samedi, de 5h30 à 21h, et le dimanche, de 7h30 à 20h30, sur réservation. Le tarif est le même pour tous les voyages : 0,50 € le titre unitaire, 4 € les 10 voyages, 15 € l'abonnement mensuel et 150 € l'abonnement annuel. Pour utiliser Handi'Bus Agglo, il est nécessaire de remplir au préalable un formulaire d'inscription disponible en mairie, à l'Agglomération, chez Keolis Seine Maritime ou en ligne sur <https://www.ficibus.com/handi-bus-agglo>.

Lorsque l'inscription est validée, les voyageurs accèdent à la plateforme de réservation en ligne. La réservation peut aussi être faite par téléphone ou via le service ELIOZ (transcription pour les sourds et malentendants).

Pour plus de renseignements, contactez Keolis Seine Maritime, délégataire de l'Agglomération, au 02 35 28 19 88 ou sur contact@ficibus.com.



Des conseils pour vos travaux de rénovation

L'Agglomération vous propose de rencontrer des conseillers de l'Espace France Rénov, qui pourront vous informer et vous guider si vous avez des travaux de rénovation dans votre logement. Qu'il s'agisse du **choix des matériaux, de l'analyse des devis, des aides financières possibles, ces professionnels vous conseilleront gratuitement.**

Pour les rencontrer, des permanences sont organisées sur rendez-vous à Fécamp, à la Maison des projets située Pourtour du Marché, les 2^e et 4^e vendredis du mois, de 9h à 12h30, et le 1^{er} lundi de 13h30 à 16h30.

Une permanence dédiée à l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) a lieu sur rendez-vous) le 3^e lundi du mois à l'Agglomération au 825, route de Valmont à Fécamp. Elle s'adresse plus particulièrement aux propriétaires occupants à faibles ressources souhaitant faire des travaux de rénovation ou de maintien à l'autonomie. Pour prendre rendez-vous ou obtenir un **renseignement par téléphone et mail** : 02 32 08 13 10 ou eie@inhari.fr



UN PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ? AYEZ LE REFLEXE FRANCE RENOV'.
Le service public pour mieux rénover votre habitat.

FAITES APPEL AUX CONSEILLERS FRANCE RENOV' :
LE SERVICE PUBLIC DE RÉFÉRENCE, GRATUIT ET INDÉPENDANT
POUR VOUS INFORMER ET VOUS GUIDER.

02 61 67 18 85 ou sur france-renov.gouv.fr

Fécamp Caux Littoral Agglo

avec France Rénov' Le service public pour mieux rénover votre habitat



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE D'ELETOT

« Lire n'est pas nécessaire pour le corps, seul l'oxygène l'est, mais un bon livre oxygène l'esprit » Dany LAFERRIERE.



N'hésitez pas à pousser les portes de la bibliothèque et de découvrir un espace agréable pour travailler.

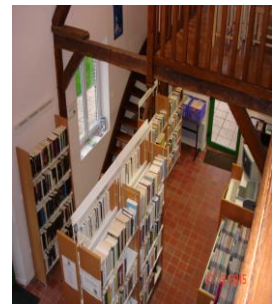
Venez consulter les ouvrages encyclopédiques, feuilleter le journal local.

Venez passer un agréable moment dans ce lieu de découverte ouvert à tous.

Info : La médiathèque départementale de la Seine-Maritime (MDSM) prête environ 1300 livres dont le tiers est renouvelé tous les ans.

De nombreux ouvrages sont acquis chaque année.

Info : Un système de réservation de livres mis au point par la MDSM me permet de vous procurer les livres que vous souhaitez lire selon leur disponibilité.



Venez découvrir :

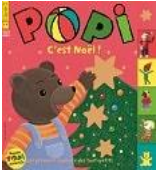
Les romans : d'aventures, sentimentaux, policiers et science fictions.

Les bibliographies, les documentaires (voyages, cuisines, sport...)

Les CD-audio

Les magazines : GEO, Ça m'intéresse, Patrimoine Normand et pour les petits : J'aime lire et Popi.

✚ Pour un plus grand confort de lecture, des romans en gros caractère (fictions ou policiers) sont à la disposition des lecteurs ainsi que des livres audios.



Espace enfants

Les enfants ne sont pas oubliés, ils pourront profiter d'un espace au rez-de-chaussée où un grand nombre d'albums sont à leur disposition afin de les familiariser à la lecture.



Les plus grands pourront profiter des romans jeunesse ainsi que des bandes dessinées.

✚ Un espace à l'étage vous permet de consulter les ouvrages encyclopédiques ainsi que de nombreux documentaires (sports, cuisine, histoire...). Des ouvrages régionaux sont aussi à votre disposition.



- ✚ Bandes dessinées adultes, documentaires
- ✚ Encyclopédies générales, ouvrages Régionaux

BIBLIOTHEQUE D'ÉLETOT

INFOS PRATIQUES

1. Horaires d'ouverture (susceptibles d'être modifiés) / **Adresse**

✚ Bibliothèque d'Eletot : 241, rue de l'église 76540 ELETOT

Tél : 06 25 69 74 48 **Courriel :** biblioeletot@mcom.fr /

Lundi	16h30 à 18h00
Mercredi	13h30 à 16h30
Vendredi	16h30 à 19h00

2. Modalités d'inscription

- ✓ L'inscription est gratuite.
- ✓ Un justificatif de domicile est demandé pour l'inscription (facture EDF, facture téléphonique).
- ✓ Présentation de la carte d'identité.
- ✓ Un accord parental est nécessaire pour inscrire les mineurs de moins de 14 ans.

3. Durée de prêt

- ✓ Les adultes peuvent emprunter 4 ouvrages (livres, documentaires, CD audio...),
- ✓ Les enfants (moins de 14 ans) peuvent emprunter 3 ouvrages.
- ✓ La durée de prêt est de 21 jours.

4. Les livres dans la bibliothèque

- ✓ Elle possède 3264 ouvrages (acquisition de la commune et dons de particuliers) ; cette année, la bibliothèque a acheté 106 livres (dont 9 livres jeunesse et 7 livres adultes) et récolté 25 ouvrages donnés par des particuliers (*merci à tous*).
- ✓ La BDP prête environ 1300 livres dont le tiers est renouvelé tous les 6 mois.
- ✓ On peut y trouver : Romans, Bandes Dessinées, Revues (Ça m'intéresse ; Géo ; J'aime Lire ; Patrimoine Normand), Ouvrages régionaux, Biographies, Documentaires, CD ainsi qu'une encyclopédie générale.
- ✓ Prix Goncourt, Courrier Cauchois.

5. Nombre de lecteurs

- ✓ Cette année 2022, 2 nouveaux adhérents (2 enfants) se sont inscrits à la bibliothèque, ce qui porte le nombre à 39 lecteurs. (26 adultes et 13 jeunes).



Arnaud DUMOUCHEL

Je vous souhaite une bonne et heureuse année 2023 et de vous accueillir à la bibliothèque.

LES CONSIGNES DE TRI



COMMENT BIEN TRIER SES DÉCHETS ?

EMBALLAGES EN VERRE
DANS LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

BOUTEILLES EN VERRE (sans bouchon)

POTS ET BOCAUX EN VERRE (sans couvercle)



EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL, CARTONNETTE, OU PAPIER

CONSERVES

EMBALLAGES ALIMENTAIRES ET D'HYGIÈNE

AÉROSOLS

COURRIERS, JOURNAUX, MAGAZINES

BOUTEILLES PLASTIQUES

CANETTES



À JETER

MOUCHOIRS USAGÉS

COUCHES USAGÉES

VAISSELLE EN VERRE

LITIÈRE

DÉCHETS DE POISSON

ET TOUT CE QUI N'EST PAS RECYCLABLE !



PENSEZ AU COMPOST POUR VOS DÉCHETS DE CUISINE, ET DÉPOSEZ VOS CARTONS EN DÉCHÈTERIE !

ENSEMBLE, PROTÉGEONS LA PLANÈTE, TRIONS NOS DÉCHETS !
Retrouvez tous les détails dans la réglette de tri.



CITEO

Imprimé sur papier 100% recyclé

WWW.AGGLO-FECAMPCAUXLITTORAL.FR / 02.35.10.48.48 /
825 RUE DE VALMONT - 76400 FÉCAMP / CONTACT@AGGLO-FECAMPCAUXLITTORAL.FR

Pour contacter l'Agglomération Fécamp Caux Littoral :

825 route de Valmont - 76 400 Fécamp

Tél. : 02 35 10 48 48 - mail : contact@agglo-fecampcauxlittoral.fr

Site internet : www.agglo-fecampcauxlittoral.fr

Et sur les réseaux sociaux : Facebook / Instagram / LinkedIn/ Twitter / Youtube

De l'eau adoucie pour tous

Un nouveau service pour faire des économies

Dès 2023,

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable
de la région de COLLEVILLE distribue de l'eau
adoucie à votre robinet.

Je fais des
économies



Je préserve
l'environnement



Je diminue la
consommation
d'énergie

Les gestes pour faire 250 €/an d'économies avec de l'eau adoucie

IMPORTANT : Il convient si vous en disposez de déconnecter votre système individuel d'adoucissement qui devient inutile !

Hygiène corporelle

Moins de calcaire = un savon qui mousse mieux et qui est plus efficace

- Je diminue par 2 la quantité de savon, de lave-main et de shampoing à chaque utilisation,
- J'utilise moins de crème hydratante pour la peau

Machines à laver

Moins de calcaire = moins de produits chimiques

Je règle la nouvelle dureté de mes machines à laver à 18 °F pour diminuer par 2 la quantité de produits pour le rinçage (sel et assouplissant)

- Je diminue par 2 les doses de produits de lavage et de lessive pour éviter un bullage excessif

Hygiène de la Maison

Moins de calcaire = moins de dépôts sur les équipements de la maison

- J'utilise moins de produits de détartrage pour l'entretien des robinets et des équipements,
- Les équipements ménagers sont moins sollicités ce qui prolongent leur durée de vie
- J'utilise moins de détartrant pour les WC

Energie

Moins de calcaire = moins de consommation d'énergie pour chauffer l'eau

- Les résistances des ballons d'eau chaude, des machines à laver, des bouilloires sont moins entartrées (le calcaire engendre une surconsommation d'énergie de 20% sur ces appareils),

* Économie moyenne annuelle constatée pour une famille de 4 personnes lors de la mise en place d'une eau adoucie collective.

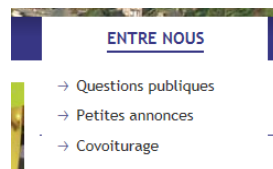
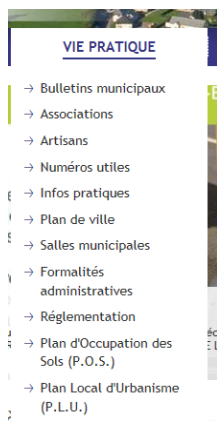
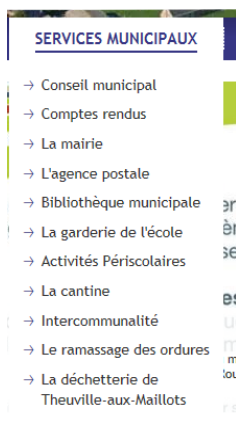
SITE INTERNET OFFICIEL DE LA MAIRIE D'ÉLÉTOT

Elétot.fr



En un clic

- Comptes rendus
- Associations
- Histoire
- Archives
- Bulletin municipal



RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

LA MAIRIE

Permanences de Madame Séverine HÉBERT Maire ou de ses Adjoints :
les Lundis de 17h00 à 18h30 (permanence d'un adjoint)
les Jeudis de 17h00 à 19h00 (rendez-vous avec Madame le Maire)

Du **secrétariat de Mairie** : Mme RASSE Céline
le Lundi de 8h00 à 12h00 et de 15h30 à 19h00
le Jeudi de 8h00 à 12h00 et de 15h30 à 19h00
Tél - répondeur : 02.35.28.16.07 Fax : 02.35.29.66.08
mairie-eletot@mcom.fr
site : www.eletot.fr

AGENCE POSTALE

du Lundi au Vendredi de 8h45 à 11h15, le samedi de 9h30 à 12h
RELEVÉ DU COURRIER
boîte aux lettres du Marquais du Lundi au Vendredi : 12h00
DÉPART DU COURRIER DE LA POSTE
du Lundi au samedi : 11h00
Tél : 02.35.28.15.02

GARDERIE DE L'ÉCOLE

Tous les jours d'école de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30.
Le tarif de la garderie est : 1.80€ par jour
17.00€ par mois au-delà de 9 jours

CANTINE

Le prix du repas de cantine est fixé à 3,00€ pour les enfants

RAMASSAGE DES ORDURES

Le ramassage des ordures ménagères a lieu le mercredi matin à partir de 6h00
Le ramassage du bac de tri jaune a lieu le mercredi matin (6h) 1 semaine sur 2 (semaines paires)

DÉCHETTERIE DE THEUVILLE AUX MAILLOTS

(Tél. : 02.35.10.54.07)

En hiver : du 1^{er} octobre au 31 mars

En été : 1^{er} avril au 30 septembre

JOURS	HORAIRES	JOURS	HORAIRES
Lundi	13H30 – 17H30	Lundi	13H30 – 18H30
Mardi	13H30 – 17H30	Mardi	13H30 – 18H30
Mercredi	9H00 – 12H00 et 13H30 – 17H30	Mercredi	9H00 – 12H00 et 13H30 – 18H30
Jeudi	Fermeture	Jeudi	Fermeture
Vendredi	13H30 – 17H30	Vendredi	13H30 – 18H30
Samedi	9H00 – 12H00 et 13H30 – 17H30	Samedi	9H00 – 12H00 et 13H30 – 18H30
Dimanche	Fermeture	Dimanche	Fermeture

COUVERTURE-ZINGUERIE

Ets FAUVEL

LACHEVRE

**347 rue du Nord
76540 SAINT-PIERRE-EN-PORT**

02 35 27 16 57 - 02 35 10 02 75

fauvelalexandre@orange.fr

www.fauvel-lachevre-couvreur.fr



CHRISTIAN BARBARAY
AXA Assurances et Placements
Gestion de patrimoine
AXA Banque

2 rue Jules Crochemore

76540 Valmont

Tél : 02.35.29.82.81

Fax : 02.35.29.30.95

E-mail : agence2.barbaray@axa.fr



126 Place du Marquais
76540 Elétot
Tél : 09 87 88 59 62

FORMULES ADMINISTRATIVES

COMMENT DÉCLARER OU OBTENIR	OÙ S'ADRESSER	RENSEIGNEMENTS CONDITIONS PIÈCES À FOURNIR	COÛT	OBSERVATION
LA NAISSANCE	La déclaration est obligatoire, adressez-vous à la Mairie du lieu de naissance.	. Date de naissance, Nom et Prénom(s) . Formulaire rempli par l'Hôpital	La reconnaissance de l'enfant pour les futurs parents non mariés peut se faire avant la naissance dans la Mairie de leur choix.	
LE MARIAGE	Pour constituer le dossier, adressez-vous à la Mairie du domicile ou de la résidence de l'un des deux futurs époux	. Carte d'identité. . Extrait d'acte de naissance. . Dossier fourni par la Mairie à remplir (certificat, attestation et liste). . Pour le contrat de mariage adressez-vous à un notaire.		
LE DÉCÈS	. Pour le constat, adressez-vous à un médecin. . Pour la déclaration rendez-vous à la Mairie du lieu de décès.	. Constat du médecin . Livret de famille		
P.A.C.S. Pacte Civil de Solidarité	Soit chez un notaire. Soit à la Mairie de votre domicile	. Acte de naissance de moins de 3 mois. . Pièce d'identité valide . Convention de PACS à rédiger soi-même. . Déclaration conjointe. . Un justificatif de domicile	Gratuit.	
EXTRAIT DE NAISSANCE	Mairie du lieu de naissance	. Date de naissance, Nom et Prénoms . Par correspondance joindre une enveloppe timbrée à l'adresse de votre mairie de votre domicile.	Gratuit. Frais d'envoi	
EXTRAIT DE MARIAGE	Mairie du lieu de mariage	. Date de mariage, Nom et Prénom . Par correspondance joindre une enveloppe timbrée à l'adresse de votre mairie de votre domicile.	Gratuit. Frais d'envoi	
EXTRAIT DE DÉCÈS	Mairie du lieu du décès ou du domicile du défunt	. Date du décès, Nom, Prénom . Par correspondance joindre une enveloppe timbrée à l'adresse de votre mairie de votre domicile.	Gratuit Frais d'envoi	
LIVRET DE FAMILLE ET DUPLICATA	Mairie de mariage Mairie de résidence	. Formulaire à remplir	Gratuit	En cas de perte : l'État civil des conjoints et enfants

COMMENT OBTENIR	OU S'ADRESSER	RENSEIGNEMENTS - CONDITIONS PIÈCES A FOURNIR	COÛT	OBSERVATION
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ Valable 15 ans	La personne doit se présenter elle-même sur rendez-vous à la Mairie de Fécamp. Tél : 02.35.10.60.40	. 1 photo d'identité (35x45mm) non Coupée (de moins de 6 mois) . Un extrait d'acte de naissance (- 3 mois) pour la première demande . l'ancienne carte d'identité . Votre livret de famille pour le nom d'épouse. . 1 justificatif de domicile (EDF-téléphone) (de moins d'un an) . Pré-demande sur : www.service-public.fr	Gratuit 25€ en timbre fiscal en cas de perte ou vol	Pour le renouvellement l'ancienne carte devra être jointe. Si la carte est périmée depuis plus de 2 ans fournir un extrait d'acte de naissance. En cas de vol, une déclaration à la Gendarmerie de Valmont devra être faite.
PASSEPORT Valable 10 ans 5 ans pour les mineurs	La personne doit se présenter elle-même sur rendez-vous à la Mairie de Fécamp. Tél : 02.35.10.60.40	. 2 photos d'identité (35x45mm) non coupées . Un extrait d'acte de naissance (- 3 mois) pour la 1^{ère} demande . L'ancien passeport . Votre livret de famille. . 1 justificatif de domicile (factures de – de 1 an) . la carte d'identité.	Timbre fiscal - De 15 ans : 17€ Entre 15 et 18ans : 42€ + 18 ans : 86€	
AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE des mineurs	Document à télécharger sur : service-public.fr	. Le cerfa 15646*01 . La carte d'identité de l'enfant . Copie de la carte d'identité du parent	Gratuit	
PERMIS DE CONDUIRE	Pour un duplicata vous pouvez vous adresser à la Sous-préfecture du HAVRE	. Pour les changements d'adresse ou de nom . Pour les permis détériorés, volés ou perdus Fournir : - la copie de la carte d'identité - 2 photos - La déclaration de perte ou de vol établie à la Sous-Préfecture du HAVRE	Gratuit	
CARTE GRISE	. La déclaration de vente . La demande d'immatriculation Les démarches se font uniquement sur internet : www.service-public.fr			

COMMÉMORATIONS

11 Novembre





Ce bulletin a été réalisé par nos soins. Rédaction : Séverine HÉBERT, Rachel FLAMENT, Émilie CONVENTZ-BREYNE, Geneviève LECOINTRE et Catherine DENEUVE